

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2011

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952) (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 8**

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

(En millions d'euros)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	12	- 248	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	381	381	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	- 369	- 629	
Recettes non fiscales	213		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	- 156	- 629	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européennes</i>	640		
<b>Montants nets pour le budget général</b>	<b>- 796</b>	<b>- 629</b>	<b>- 167</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b>	<b>- 796</b>	<b>- 629</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens	3	0	3
Publications officielles et information administrative	0		0

<b>Totaux pour les budgets annexes</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	0		
Publications officielles et information administrative	0		
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale	292	292	0
Comptes de concours financiers	0	11	- 11
Comptes de commerce (solde)			343
Comptes d'opérations monétaires (solde)			
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b>			<b>332</b>
<b>Solde général</b>			<b>168</b>

».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de traduire dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État, par coordination, l'incidence des votes intervenus au cours de la discussion de la seconde partie du présent projet de loi de finances rectificative. Ces modifications, qui ont pour effet d'améliorer de 2 M€ le solde budgétaire, résultent de l'adoption de l'amendement n°11 de la commission des finances qui minore les ouvertures de crédits prévues pour le financement du Centre national pour la musique sur le programme « Livre et industries culturelles » de la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

A l'issue des débats à l'Assemblée nationale, le déficit budgétaire prévisionnel pour 2011 est maintenu à 95,3 milliards d'euros.